

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} FEVRIER 2019

Date de convocation et d'affichage : 25 janvier 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 20 h 15.

Étaient présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, PAUTRAS Marie-Françoise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, URBAIN Sandrine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOIX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRÉ Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DESROUSSEAUX Pascal, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GANTELET Bruno, GARNERIN David, GAURIER Claude, GATOUILLET Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LEPRINCE Didier, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUET Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MOSER Alain, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SYDOR Dimitri, SPILMANN Marcel, SUBTIL Bruno, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel

Représentés : CHAPLOT Roland par BLOT Gilbert, BRANLE Christian par TRESSOU Marie-Hélène, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VETTER Claude par SIMON Chantal, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno, LECLERC Jean-Claude par PETIT Christine

Sont excusés et ont donné pouvoir : DEMOISSON Daniel à BLANCHARD Dominique, MONTAGNE Jean-Jacques à DE VILLEMEREUIL Gérard, REHN Yves à BAROIN François, LANDREAT Pascal à GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, COTEL Philippe à LEPRINCE Didier, BLUM Catherine à RIGAUD Jacques, DEON Philippe à BERTHOLLE Jean-Paul, DRAGON Jean-Luc à LEDOUBLE Catherine, GREMILLET Annie à BALLAND Alain, CODAZZI Colombe à VIART Jean-Michel, ZWALD Jérémy à BLASCO Thierry, ROTA Colette à ABEL Jean-Pierre, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, LEIX Jean-François à MOSER Alain, DEHAUT Francis à PORTIER-GUENIN Françoise, GONCALVES José à MENUET Gérard, MANDELLI François à LE CORRE Marie, OUADAH Karima à HONORÉ Nicolas, PATELLI Lise à BEURY Jeanne-Laure, THOMAS Christine à SERRA Frédéric, HANDEL William à TRIBOT Philippe

Excusés : GRIENENBERGER Daniel, SCHMITT Philippe, PARIGAUX Jean-Louis, SIMON Véronique, BILLET André, HELIOT-COURONNE Isabelle, MARTINOT Bruno, RICHARD Sophie

Absentes : BOUCHOT Chantal, PETIT Sandrine

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.



DELIBERATION N°02	Débat d'orientations budgétaires - Rapport d'orientations budgétaires
RAPPORTEUR	Jean-Pierre ABEL

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
105					

Le Conseil communal prend acte des débats sur les orientations budgétaires intervenus dans le cadre de la préparation du budget primitif 2019.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Annexe : rapport d'orientations budgétaires 2019

Exposé :

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présentation des orientations budgétaires de Troyes Champagne Métropole doit intervenir préalablement à l'examen du budget primitif.

Conformément, à l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), il est créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales..

Ainsi, le rapport d'orientations budgétaires, annexé à la présente délibération, comporte les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Enfin, toujours en application de la loi précitée, le rapport donne lieu à un débat en assemblée qui est acté par une délibération spécifique et sera transmis aux communes membres de Troyes Champagne Métropole.

Décision :

Sur la base du rapport joint qui détaille les orientations budgétaires 2019, il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'ENGAGER le débat, avant de se prononcer sur le budget 2019 qui sera soumis au vote lors de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante.**



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Conseil de Communauté du 1^{er} février 2019



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Evolutions du budget de fonctionnement

1. Les augmentations imposées de charges :

BUDGET PRINCIPAL	VARIATION ANNUELLE 2019/2018 (milliers €)		OBSERVATIONS
Charges générales	172	3,04%	Energie + 12 % Inflation + 2 %
Personnel	218	1,63%	GVT
Coûts	116	1,78%	SDIS, DEPART
TCAT	500	3,17%	Exploitation réseau
Subventions équilibre budgets annexes	504	15,27%	ESC
Reversement de fiscalité	112	0,39%	dont 0,07 M € attributions compensation
TOTAL	1 622	2,21%	

TROYES
CHAMPAGNE MÉTROPOLE **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019**

Evolutions du budget de fonctionnement

2. Les engagements nouveaux

BUDGET PRINCIPAL	VARIATION ANNUELLE 2019/2018 (milliers €)		OBSERVATIONS
Charges générales	1 325		Tranfert transports scolaires + 0,8 M €, Sports + 0,2 M €, Révision PDU + 0,1 M €, Eco + 0,1 M €, Tourisme + 0,1 M €
Personnel	158		CSU, mobilité, bâtiments, espaces verts, action sociale
Subventions	338	4,55%	Développement économique, enseignement supérieur
Autres charges	15	35,71%	
TOTAL	1 836	24,60%	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	3 458	4,27%	

TROYES
CHAMPAGNE MÉTROPOLE **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019**

Evolutions du budget de fonctionnement

3. Les recettes non fiscales

BUDGET PRINCIPAL	VARIATION ANNUELLE 2019/2018 (milliers €)		OBSERVATIONS
Prestations de services	0	0,00%	
DGF	-464	-2,73%	
Participations	529	11,54%	Compensation transfert transports scolaires
Autres recettes	-392	-97,51%	
TOTAL	-327	-1,33%	

Evolutions du budget de fonctionnement

4. Les recettes à caractère fiscal :

BUDGET PRINCIPAL	VARIATION ANNUELLE 2019/2018 (milliers €)		OBSERVATIONS
Fiscalité directe	1 766	3,40%	CVAE + 1,0 M € Bases imposition + 0,8 M €
Versement transport	33	0,26%	
FPIC	-63	-2,47%	
Taxe séjour	236	89,39%	Hausse des tarifs nuitées
TOTAL	1 972	2,93%	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 645	1,79%	

Evolution de la dette

ENCOURS AU 1er JANVIER (milliers d'€)	2018	2019	EVOLUTION	OBSERVATIONS
Budget principal	46 359	46 596	237	Emprunt 2018 : 4,9 M € Dont remboursement anticipé dette ESC et Parc Grand Troyes 2,2 M €
Budgets annexes	39 915	36 305	-3 610	
TOTAL	86 274	82 901	-3 373	

ANNUITE (milliers d'€)	2018	2019	EVOLUTION
Budget principal	5 461	5 882	421
Budgets annexes	10 729	8 728	-2 001
TOTAL	16 190	14 610	-1 580

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Evolution de la dette

TAUX D'INTERETS MOYEN	2018	2019
Budget principal	1,82%	1,90%
Budgets annexes	2,18%	2,39%
TOTAL	2,00%	2,12%

REPARTITION DES TAUX au 1er janvier 2019	BUDGET PRINCIPAL	BUDGETS ANNEXES	DETTE GLOBALE
Taux fixe	57%	65%	61%
Taux variable	43%	35%	39%
TOTAL	100%	100%	100%

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

BUDGET PRINCIPAL	VARIATION ANNUELLE 2019/2018 (milliers €)
Charges obligatoires	1 622
Charges nouvelles	1 836
Annuité dette	421
A - TOTAL DEPENSES	3 879
Recettes hors fiscalité	-327
Fiscalité	1 972
B - TOTAL RECETTES	1 645
C - INCIDENCE BUDGETAIRE (A-B)	-2 234
D - AUTOFINANCEMENT 2018	5 725
E - AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL 2019 (C+D)	3 491

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2019 et 2020

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES INVESTISSEMENT (milliers €)
	2019 et 2020
Investissements directs	36 000
Participations	19 800
TOTAL	55 800

BUDGET PRINCIPAL	RECETTES INVESTISSEMENT (milliers €)
	2019 et 2020
Subventions	9 000
FCTVA	4 300
Autofinancement annuel	5 866
Excédent 2018	3 280
Emprunt	33 354
TOTAL	55 800

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

RATIO CAPACITE DESENDETTEMENT

BUDGET PRINCIPAL	2018	2019	2020
CAPACITE DESENDETTEMENT (années)	5,0	7,1	9,1

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2019 et 2020

BUDGETS ANNEXES	DEPENSES INVESTISSEMENT (milliers €)
	2019 et 2020
Investissements directs	63 589
TOTAL	63 589

BUDGETS ANNEXES	RECETTES INVESTISSEMENT (milliers €)
	2019 et 2020
Subventions	28 155
Cessions	6 570
Autofinancement annuel	5 030
Excédents 2018	9 089
Emprunt	14 745
TOTAL	63 589

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Conformément à la réglementation, cette présentation introductive du débat d'orientations budgétaires 2019 permet d'appréhender les principales évolutions annuelles des postes budgétaires de fonctionnement du budget principal et de la dette communautaire. Il s'agit également d'établir pour l'ensemble des budgets, un projet de programmation pluriannuelle des investissements en cours de réalisation ou à entreprendre au cours de deux prochains exercices budgétaires.

L'ensemble des données comparatives de fonctionnement concernent essentiellement le budget principal. L'évolution annuelle du fonctionnement des budgets annexes assainissement, élimination des déchets et Gemapi est calée sur celle attendue de leurs ressources propres de financement que sont la redevance assainissement, la taxe et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, la taxe Gémapi.

Les budgets annexes qui ne disposent pas des ressources d'exploitation suffisantes comme le stade de l'Aube, la Patinoire, le Parc des Expositions, l'Hôtel d'entreprises et la location des bâtiments de l'ESC, bénéficient quant à eux de subventions d'équilibre versées par le budget principal.

Conformément aux objectifs définis lors de la création de la nouvelle intercommunalité et repris dans le cadre du pacte financier et fiscal, le projet de budget primitif 2019 est calibré pour garantir jusqu'à la fin du mandat, la réalisation des projets d'aménagement nécessaires à l'attractivité du territoire et la gestion de services publics de proximité de qualité sans augmentation de la pression fiscale.

Vient se greffer à ce premier objectif, l'obligation de préserver à terme, la capacité de financement de la collectivité sans hypothéquer sa solvabilité financière.

EVOLUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

1 ° Les augmentations imposées de certaines charges :

Estimée à **1,622 M €**, cette augmentation **2,21%** par rapport aux réalisations estimées de l'exercice budgétaire 2018, concerne les principales catégories de dépenses de fonctionnement du budget principal.

L'incidence de l'inflation estimée à **2%** sur l'ensemble des charges générales et l'augmentation de **12 %** des dépenses d'énergie se traduisent par une dépense nouvelle de **0,172 M €**.

L'évolution annuelle des carrières des agents (GVT) fait progresser les dépenses de personnel du budget principal de **0,218 M €** par rapport à 2018, soit une hausse de **1,63 %**.

La majoration de certaines cotisations obligatoires à des structures de regroupement tels que le Service Départemental d'Incendie et de Secours et le syndicat DEPART représentent une dépense nouvelle de **0,116 M €**.

L'évolution de la participation intercommunale à l'exploitation du réseau de transports publics est plafonnée à **0,500 M €**, ce qui correspond à l'évolution statutaire des carrières des agents de la TCAT et à l'augmentation du coût des carburants.

Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes du Stade de l'Aube, de la Patinoire, du Parc des expositions, de l'hôtel d'entreprises et du bâtiment ESC sont en augmentation de **0,504 M €**.

L'excédent temporaire provenant des financements obtenus pour la construction du nouveau bâtiment de l'ESC a permis d'équilibrer ce budget annexe jusqu'en fin d'année 2018. A compter de 2019, une subvention de 0,600 M € est donc nécessaire pour financer le remboursement de l'annuité des emprunts contractés pour la réalisation de cette opération d'investissement.

Par rapport à 2018, les reversements de fiscalité sont en augmentation de **0,112 M €** dont 70 000 € au titre des attributions de compensation fiscales versées aux communes, suite à la restitution d'anciennes compétences intercommunales non reprises par la communauté d'agglomération.

2° Les engagements nouveaux :

Décidés au cours de l'année précédente, ces nouveaux engagements budgétaires en matière de fonctionnement sont estimés à **1,836 M €**.

Les charges courantes de gestion courante progressent de **1,325 M €**, dont **0,800 M €** au titre du transfert par la région de plusieurs lignes de transport scolaires intégrées dans le périmètre de transports urbains de Troyes Champagne Métropole. Ce transfert de charge fait l'objet d'une compensation financière. Les autres dépenses supplémentaires de la rubrique concernent de nouveaux partenariats avec des clubs sportifs évoluant en championnat national, les frais de révision du plan de déplacements urbains et l'extension des actions engagées annuellement en faveur du développement économiques et du tourisme.

Le renforcement des moyens humains nécessaires à la gestion des services existants ou récemment mis en place se traduit par une hausse annuelle des dépenses de personnel de **0,158 M €**. L'affectation de nouveaux collaborateurs au centre de supervision urbain, à la direction de la mobilité, à la gestion des bâtiments et des espaces naturels, au service de l'action sociale permet de poursuivre ou de mettre en œuvre les actions décidées par la collectivité dans ses nombreux et vastes domaines de compétences.

Les participations et contributions communautaires à des organismes extérieurs sont en progression de **0,338 M €**. Il s'agit d'engagements nouveaux ciblés sur le développement économique (agence locale de développement économique) et les formations d'enseignement supérieur.

En 2019, l'augmentation globale des dépenses de fonctionnement du budget principal est estimée à **4,27%** par rapport à l'année 2018, soit un volume supplémentaire de charges de **3,458 M €**.

3° Les recettes de fonctionnement hors fiscalité :

Par rapport aux réalisations de l'exercice 2018, le produit attendu par cette catégorie de ressources est en baisse de **0,327 M €**.

Le produit annuel des prestations de services et des revenus domaniaux du budget principal reste identique à celui comptabilisé en 2018.

Par contre, le produit estimé de la DGF enregistre une baisse de **0,464 M €** en raison de l'application de nouvelles règles de calcul à compter de l'année 2019.

Les participations financières et autres subventions seraient pour leur part en augmentation de **0,528 M €**, du fait de la compensation financière par la Région du transfert de plusieurs lignes de transports scolaires évoqués précédemment.

De par leur caractère exceptionnel, la fluctuation négative de **0,392 M €** des autres recettes n'est pas représentative d'une tendance annuelle. Les réalisations 2018 de ce poste de recette intègre en effet la reprise d'une provision pour contentieux, ce type d'écriture comptable n'étant pas récurrent.

4° Les recettes à caractère fiscal :

D'après les estimations effectuées à ce jour, le produit de la fiscalité communautaire progresse de **1,800 M €** en 2019. Cette ressource supplémentaire provient essentiellement de l'augmentation de **1,000 M €** de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe pour laquelle la collectivité ne dispose pas de pouvoir de taux.

L'actualisation et la variation physique des bases d'imposition de cotisation foncière des entreprises et des impôts ménages (taxe d'habitation et foncier bâti) permet de dégager un produit supplémentaire de **0,800 M €**.

En 2019, les taux d'imposition resteront inchangés, y compris ceux concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le produit global de la taxe GEMAPI ne sera pas majorée et le tarif communautaire de la redevance assainissement reste strictement identique à celui appliqué en 2018.

Le produit annuel du versement transport reste stable avec une recette budgétaire estimée à 12,600 M €.

Stabilité également pour la ressource provenant du Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (FPIC) dont les mécanismes de répartition entre l'intercommunalité et les communes membres resteront inchangés.

De par l'augmentation de ses tarifs unitaires décidée en 2017, la taxe de séjour dégage un produit supplémentaire de **0,236 M €** qui sera affecté comme veut la réglementation aux actions de développement du tourisme sur le territoire.

Par rapport à l'année précédente, les recettes globales de fonctionnement du budget principal sont en augmentation de **1,645 M €**, soit une hausse annuelle de **1,79%**, inférieure à celle des charges évoquées précédemment.

EVOLUTION DE LA DETTE :

L'encours de la dette communautaire au 1^{er} janvier 2019 :

Le capital restant dû de la dette s'élève, au 1^{er} janvier 2019, à **82,901 M €**, dont **46,596 M €** pour le budget principal et **36,305 M €** pour les budgets annexes.

Par rapport à l'année 2018, l'endettement global de la collectivité se réduit de **3,373 M €**. Ce résultat favorable a pour origine :

- La stabilité de l'encours du budget principal, dont le programme d'emprunt nécessaire au financement des investissements réalisés en 2018 pour un montant de 15,400 M €, a pu être limité à **4,900 M €**.
- Le remboursement anticipé de dette opéré à hauteur de **2,200 M €** aux budgets annexes du Parc d Grand Troyes et du bâtiment ESC, ce désendettement exceptionnel venant s'ajouter à l'amortissement annuel du capital des emprunts en cours de remboursement.

Evolution de l'annuité :

Compte tenu de la réduction de l'endettement global, la charge budgétaire de l'annuité, diminue de **1,580 M €** par rapport à l'exercice 2018.

Pour les raisons évoquées précédemment, l'augmentation de l'annuité 2019 du budget principal se trouve limitée à **0,421 M €**.

La baisse de **2,000 M €** de l'annuité des budgets annexes correspond au remboursement anticipé de capital réalisé en 2018.

EVOLUTION DE LA DETTE :

Taux d'intérêts :

La baisse de l'endettement contribue à faire très légèrement progresser le taux moyen de la dette qui ressort en 2019 à **2,12%**.

Malgré la reprise de l'inflation, les conditions de taux devrait rester très favorables en 2019 du fait de l'orientation de la politique monétaire européenne qui garantit jusqu'à la fin de cette année un niveau très bas des taux d'intérêts.

Structure de la dette :

Au 1^{er} janvier 2019, la dette communautaire dispose d'une répartition majoritaire de **61 %** en taux fixe et de **39%** en taux variables.

Cette orientation permet non seulement de sécuriser le coût budgétaire de la dette, mais aussi de profiter des économies que procurent sans risque majeur, les indexations en taux variables.

Pour mémoire, la dette communautaire ne comprend aucun emprunt structuré et répond parfaitement aux obligations règlementaires dans ce domaine.

AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

Ce tableau a pour objectif d'estimer la capacité d'autofinancement des investissements du budget principal pour l'année 2019 à partir des évolutions de charges et de produits attendus au titre cette année et l'autofinancement prévisionnel dégagé en 2018.

Sachant que l'augmentation annuelle des dépenses globales de fonctionnement et de l'annuité de la dette est estimée à **3,879 M €** et celle des recettes de fonctionnement à **1,645 M €**, l'incidence financière du budget prévisionnel 2019 ressort dans ces conditions à **2,234 M €**.

Au regard des éléments non définitifs de l'exercice 2018 qui font apparaître un autofinancement provisoire des investissements d'environ **5,725 M €**, la capacité d'autofinancement prévisionnel du budget primitif 2019 ressort théoriquement à **3,491 M €**.

Il s'agit bien entendu d'une première estimation qui s'affinera après finalisation du projet de budget et dès que la clôture de l'exercice budgétaire 2018 sera effective.

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2019 à 2020 BUDGET PRINCIPAL :

Au cours des deux prochaines années, le programme pluriannuel d'investissement du budget principal est estimé à **55,800 M €**, dont **36,000 M €** d'investissements directs et **19,800 M €** de participations.

Parmi les principaux engagements repris dans cette programmation, figurent :

• Participation pour l'électrification de la ligne ferroviaire Paris Troyes :	12,500 M €
• Acquisitions foncières (Ursulines, Gare) :	7,000 M €
• Aménagement du pôle d'échange Gare :	5,300 M €
• Réhabilitation d'ouvrages d'art de voirie :	5,900 M €
• Participations équipements structurants communaux :	4,500 M €
• Déplacements et accessibilité transports publics :	4,500 M €
• Rénovation zones d'activités :	4,000 M €
• Equipement et fonds documentaire Médiathèques :	1,200 M €
• Interventions sur bâtiments communautaires	1,200 M €
• Nouvelle caserne pompiers :	1,000 M €

Le financement de ces programmes pluriannuels est assuré par **9,000 M €** de subventions attendues de partenaires financiers, **4,300 M €** de récupération de TVA via le FCTVA et l'autofinancement dégagé au cours de ces deux prochains exercices pour un montant de **5,866 M €**.

Après intégration de l'excédent prévisionnel de clôture de l'exercice 2018, qui s'établit provisoirement à **3,280 M €**, le financement résiduel du programme pluriannuel d'investissement est assuré par **33,354 M €** d'emprunts à contracter au cours des deux prochaines années.

RATIO CAPACITE DE DESENDETTEMENT :

Ce ratio permet non seulement de mesurer le poids de l'endettement de la collectivité mais également sa capacité de financement. Le seuil critique de ratio est fixé à 12 ans. Son maintien en deçà de 10 ans démontre une situation financière maîtrisée.

Malgré une évolution positive constatée au cours des deux prochaines années, le ratio de capacité de désendettement du budget principal ressort à **9,1** en fin d'année 2020.

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2019 à 2020 DES BUDGETS ANNEXES :

Les investissements qui seront programmés aux différents budgets annexes au cours des deux prochaines années, sont globalement estimés à **63,589 M €**.

Figurent dans ces opérations :

- Aménagement de zones d'activités économiques : 25,200 M €
dont 17,000 M € concernant la zone Chantereigne à la Chapelle Saint
Luc
- Assainissement (réseaux et traitement des eaux usées) : 16,500 M €
- Protection contre les inondations : 16,400 M €
- Elimination des déchets : 3,500 M €
- Interventions sur bâtiments communautaires 2,000 M €

Ces programmes d'investissement sont financés par :

- **28,155 M €** de subventions et participations, dont **11,800 M €** au titre de la protection contre les inondations,
- **6,570 M €** de cessions de terrains aménagés des zones d'activités économiques.
- **5,030 M €** d'autofinancement.
- **9,089 M €** d'excédents de clôture de l'exercice 2018.
- **14,745 M €** de programmes d'emprunts.